

Province de Québec
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover

Objet : Rôle de perception & taxation 2012 - dépôt

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité que :

- conformément aux dispositions des articles 1007 et 1012 du Code municipal, le rôle de perception associé à la taxation annuelle 2012 pour les différents immeubles du territoire est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais impartis.
- conformément aux dispositions du règlement # 226 sur la taxation, les dates de versement sont fixées au :
 - Versement # 1 : 15 mars 2012
 - Versement # 2 : 15 mai 2012
 - Versement # 3 : 15 août 2012
 - Versement # 4 : 15 octobre 2012

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 31 janvier 2012.

Signé:

Francine Gagnon
Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe